

Salles de prière de foyer fermées...

Quelques extraits de la presse...

À Lyon...

Dans un foyer de travailleurs de Lyon, la douloureuse fermeture d'une salle de prière musulmane

LE MONDE | 25.02.2015 à 11h24 | Par Richard Schittly (Lyon, correspondant)

« *Ils veulent nous mettre dans une cage* », se désole Ali Chemcham, les larmes aux yeux, au pied d'une grande tour jaune aux fenêtres alvéolaires, en plein cœur du quartier de Gerland, dans le 7^e arrondissement de Lyon. Ce lundi 23 février, le chibani à barbe et djellaba grises est persuadé que le déménagement programmé d'une salle de prière, au rez-de-jardin du foyer social Adoma, cache une sourde entreprise d'élimination des lieux de culte musulmans. M. Chemcham menace d'occuper les lieux. Il parle de « *la France qui trahit ceux qui l'ont construite* ». Il brandit « *la colère d'Allah* » – sans mesurer la portée de ces propos, dans un pays meurtri par les attentats islamistes de janvier.

Avec ses 15 m², la nouvelle salle de prière est quatre fois plus petite que l'ancienne, aménagée au fil du temps. « *Nous n'étions plus dans les normes, ce changement est tout simplement indispensable* », plaide Matthieu Mouzet, directeur régional d'Adoma (ex-Sonacotra), invoquant...

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/religions/article/2015/02/25/dans-un-foyer-de-travailleurs-de-lyon-la-douloureuse-fermeture-d-une-salle-de-priere-musulmane_4582911_1653130.html#XkVDttSWoMDMAfU1.99

Aux Mureaux...

Mureaux: la salle de prière d'un foyer de migrants fermée sur décision préfectorale

1 octobre 2013 à 20:42

La salle polyvalente d'un foyer pour migrants des Mureaux (Yvelines), transformée depuis plusieurs années en salle de prière pour musulmans, a été évacuée par la police mardi matin et fermée pour raisons de normes de sécurité sur décision de la préfecture, a-t-on appris de sources concordantes.

Vers 8H, peu après la prière, les policiers ont évacué une dizaine de personnes de confession musulmane de cette salle polyvalente devenue au fil des dix dernières années une salle de prière.

"L'évacuation s'est déroulée dans le calme, mais il y a eu des discussions. Certaines personnes sont habituées à ce lieu et ne comprenaient pas le sens de cette décision", a

précisé une source préfectorale.

Cette évacuation faisait suite à un arrêté de la préfecture des Yvelines ordonnant la fermeture de ce lieu en raison de sa non-conformité aux normes incendie.

"La fermeture a été ordonnée non pas parce qu'il s'agit d'une salle de prière mais que cette salle n'est pas conforme aux normes incendie. Si on laissait faire, on prenait des risques", a-t-on justifié de même source.

L'arrêté de fermeture intervient après plusieurs mois de discussions et les résidents en ont été avisés il y a une dizaine de jours. La commission de sécurité incendie avait émis un avis défavorable pour l'accueil du public dans cette salle, il y a quelques années.

"Ce lieu de prière pour les résidents était malheureusement fréquenté par des gens de l'extérieur, selon Bernard Delpierre, directeur des foyers Coellia dans les Yvelines. Or selon lui, cette fréquentation "posait un vrai problème dans la gestion de la résidence car la salle n'est pas adaptée pour accueillir du public".

Les lieux de prière informels dans les foyers pour migrants se sont développés dans les années 60-70 avec l'arrivée de travailleurs immigrés isolés mais ils tendent aujourd'hui à disparaître, a expliqué M. Delpierre, précisant qu'il existe "deux grandes mosquées aux Mureaux, des lieux de culte officiels".

Le foyer héberge quelque 280 personnes - actives ou retraitées -, majoritairement de confession musulmane. La salle de prière était fréquentée par une cinquantaine de fidèles.

Source : <http://saintdenis.ville.orange.fr/actu/region/mureaux-la-salle-de-priere-d-un-foyer-de-migrants-fermee-sur-decision-prefectorale-58831.html>

À Noisiel...

Seine-et-Marne. La transformation des foyers de migrants Adoma (ex Sonacotra) en résidences sociales provoque des remous parmi les résidents musulmans.

Le Parisien | 16 Juin 2013, 07h00

Les musulmans du nord de la Seine-et-Marne sont appelés à un grand rassemblement cet après-midi à partir de 13 h 30 à Noisiel. En cause, la fermeture définitive, fin juin, de la salle de prière du foyer Adoma (ex Sonacotra), tout comme celle de Meaux. A moins d'un mois du Ramadan, la pilule a d'autant plus du mal à passer que ces salles, faute de mosquées, sont souvent les seuls lieux de culte dans certaines villes.

Cette fermeture ne concerne pas uniquement les foyers seine-et-marnais. Il s'agit d'une tendance générale dans toute l'Ile-de-France et même au-delà, confirme la direction d'Adoma. « Nous ne sommes pas habilités à gérer des lieux de prière, justifie Claire Jouany, porte-parole. Chaque fois que nous réhabilitons un ancien foyer, les lieux collectifs disparaissent. »

De fait, Adoma est en train de transformer les foyers de migrants -il en reste 85 en région parisienne sur 173- en résidences sociales, notamment pour les jeunes en grande précarité. Un changement de cap.

A l'origine, en créant en 1956 la Sonacotra, (Société nationale de construction pour les travailleurs algériens), les pouvoirs publics se donnaient comme objectif de résorber les bidonvilles et d'accueillir les travailleurs algériens, dans un contexte de grave pénurie de logements sociaux. D'où la forte proportion de musulmans, encore actuellement.

Aïssa Bennis, représentant des locataires du foyer Noisiel Soleil, se souvient : « Certains habitent ici depuis 40 ans! La loi est de notre côté, pas de celui d'Adoma. Elle nous permet même de continuer à utiliser ce local trois mois après la date de fermeture. » Dans ce foyer, les travaux destinés à construire de nouveaux logements à la place de la salle de prière devaient débiter le 10 juin. Mais les locataires occupent les lieux et brandissent une convention signée en 1998 avec le préfet de l'époque qui n'arrivera à échéance... que le 30 juin 2013. Cette dernière stipule bien l'existence d'une salle de prière de 92 m². D'où l'appel au rassemblement cet après-midi, avec peut-être en tête l'exemple de la résidence Fort-de-Vaux ([Paris XVIIe](#)) où la salle de prière a été maintenue après travaux. Mais il s'agit là d'une exception. Adoma, qui héberge près de 30000 personnes en Ile-de-France, a prévu de réhabiliter 26 foyers dans les trois prochaines années.

Source : <http://www.leparisien.fr/espace-premium/paris-75/les-salles-de-priere-ferment-dans-les-foyers-16-06-2013-2899833.php>

Fermeture d'une salle de prière quelques jours avant le ramadan

27 juin 2013

L'annonce de la fermeture de la salle de prière dans un foyer de migrants à Noisiel (Seine-et-Marne) a suscité de vives réactions.

La salle, située dans le foyer Adoma (ex-Sonacotra) fait l'objet d'une fermeture programmée ce mois-ci.

Dans le cadre du projet de transformation du foyer, la destruction du local dont la salle fait partie devrait permettre la construction de résidences sociales (sept studios).

En Ile-de-France, **il faut s'attendre à toute une série de disparition de salles collectives en raison des programmes de rénovation urbaine** qui concernent de nombreux foyers de migrants. **La ministre du Logement Cécile Duflot a reconnu le 11 juin dernier « l'enjeu autour de la présence de lieux collectifs » dans ces foyers et a affirmé la nécessité de « construire des projets partagés avec les résidents et les collectivités ».**

Mais force est de constater que les discussions concernant l'ouverture de mosquées sont souvent difficiles et que de tels projets sont longs à mettre en place.

A Noisiel, le terrain où devrait s'implanter la future mosquée ne serait disponible qu'à partir d'octobre selon Houcine Belhadj, président de l'association de fidèles Ouma qui insiste sur l'importance sociale de cette salle de prière rappelant que « les habitants du foyer sont des travailleurs migrants, qui pour beaucoup n'ont pas de famille. Cette salle, c'est leur seul lien social »

Vecteur central du lien social, **cette salle est aussi le seul lieu de culte permettant de regrouper les quelques 500 fidèles de la ville**, tous particulièrement affectés par l'annonce de la fermeture quelques jours avant le ramadan. Ils étaient d'ailleurs plus d'une centaine de fidèles musulmans à la dénoncé ce dimanche lors d'un rassemblement.

Le CCIF souhaite que la mairie de Noisiel trouve une solution temporaire, par exemple, la mise à disposition d'une salle municipale, permettant aux fidèles de se réunir pour prier durant le mois de ramadan et jusqu'à l'ouverture de la future mosquée.

Source : <http://www.islamophobie.net/articles/2013/06/27/fermeture-salle-priere-ramadan-noisiel>

Noisiel: Emoi autour de la fermeture d'une salle de prière dans un foyer de migrants

20 Minutes avec AFP 16 juin 2013

Plus d'une centaine de fidèles musulmans ont dénoncé ce dimanche lors d'un rassemblement la fermeture programmée d'une salle de prière dans un foyer de migrants à Noisiel (Seine-et-Marne), a constaté un journaliste de l'AFP.

La salle, située dans le foyer Adoma (ex-Sonacotra) Noisiel Soleil, mais utilisée par l'ensemble de fidèles de la ville, doit fermer ce mois-ci dans le cadre d'un projet de transformation du foyer en résidences sociales. Sept studios doivent voir le jour, en lieu et place du local.

«Leur seul lien social»

«Le problème, c'est qu'il n'y a pas de mosquée à Noisiel. On va se retrouver à prier en permanence dans la rue», a souligné Houcine Belhadj, président de l'association de fidèles Ouma.

«Les habitants du foyer sont des travailleurs migrants, qui pour beaucoup n'ont pas de famille. Cette salle, c'est leur seul lien social», a-t-il ajouté.

Des discussions ont été engagées avec la mairie pour obtenir un terrain où implanter une mosquée pour les quelque 500 fidèles de la ville, «mais le terrain ne serait disponible qu'à partir d'octobre», selon le responsable associatif. Un délai qui inquiète les résidents du foyer. «C'est le seul endroit qu'on a pour se retrouver. On a peur qu'ils le ferment en plein ramadan (qui débute le 9 juillet, ndlr)», confie un résident depuis 1974 dans le foyer, qui souhaite conserver l'anonymat.

Cécile Duflot auditionnée

Plusieurs foyers de migrants en Ile-de-France sont concernés par des programmes de rénovation, impliquant la [disparition](#) des salles collectives.

La ministre du Logement Cécile Duflot, auditionnée mardi par une commission d'information sur les immigrés âgés à l'Assemblée, a estimé qu'il y avait un «enjeu autour de la présence de lieux collectifs» dans ces foyers et qu'il fallait «construire des projets partagés avec les résidents et les collectivités».

Il y a en France près de 700 foyers de travailleurs migrants (FTM), qui disposent de 100.000 places. La moitié d'entre eux ont été rénovés ou reconstruits dans le cadre d'un plan de traitement lancé en 1997.

À Chatenay-Malabry...

Une salle de prière dans le respect de la communauté musulmane et de la loi de 1905

Jeudi 3 janvier 2013

Prochainement le foyer ADOMA des travailleurs migrants, dont une salle et des préfabriqués servent de lieu de culte pour la communauté musulmane, va être démoli. Se pose alors de nouveau la question de l'implantation d'une salle de prières ; Interpellé lors des conseils municipaux de juin et novembre 2012 par l'opposition municipale sur l'utilisation future d'une salle polyvalente, le maire réaffirme qu'il veut garder la maîtrise du culte musulman à Chatenay-Malabry.

Historique de la salle de prière dans le foyer AFTAM actuel foyer ADOMA.

N'ayant pas de lieu de culte à Chatenay-Malabry, les résidents musulmans du foyer ont utilisé la pièce commune de leur foyer comme salle de prière le vendredi et à l'usage exclusif des résidents.

Dans un deuxième temps des Chatenaisiens non résidents ont profité de cette salle pour pratiquer leur culte, puis des musulmans extérieurs à la ville se sont rendus également dans ce lieu en particulier quand la salle de prière de Clamart a été temporairement fermée sur arrêté du Maire de Clamart.

Prétextant un afflux de personnes non maîtrisables, la ville de Châtenay est intervenue en faisant murer les accès extérieur et intérieur à cette salle, privant les résidents de la jouissance de leur salle commune. Puis elle a établi une convention avec l'association « culturelle » de Bienfaisance de Châtenay-Malabry qui déjà, utilisait la salle commune du foyer comme salle de prière, car c'est cette association qui nomme l'imam et organise le culte musulman à Châtenay-Malabry. Il a ainsi été officialisé en 2004 la gestion d'une salle de prière par cette association.

En 2009, la salle de prière étant devenue trop exigüe, par une extension de la convention, des préfabriqués ont été mis gratuitement à disposition de la communauté par la commune.

Prochainement ce foyer va être démoli par décision de la mairie, qui prévoit une zone mixte d'habitation et de bureau à sa place. Se pose alors de nouveau la question de l'implantation d'une salle de prière à Châtenay-Malabry, qui est promise par le maire à chaque campagne municipale.

Interpellation des élus de l'opposition lors des conseils municipaux de juin et novembre 2012

C'est pourquoi, au conseil municipal de juin puis du 22 novembre 2012, l'opposition a interpellé le maire sur l'utilisation future de la salle polyvalente attenante à la résidence sociale (constructions derrière le lycée Jean Jaurès). Cette salle servira-t-elle de salle de prière ?

Par deux fois et sans équivoque possible, le Maire a affirmé qu'il veut garder la maîtrise du culte musulman à Chatenay. Voici ci-dessous un extrait de ses réponses trouvées dans le [compte-rendu des débats du conseil municipal du 22/11/2012](#).

Page 54 : « Je suis contre le fait d'acheter un terrain puis de laisser la communauté

musulmane se débrouiller pour construire. J'y suis opposé pour deux raisons comme je vous l'ai déjà indiqué. Premièrement, comme nous le relevons souvent à travers la presse, des fonds collectés disparaissent. Deuxièmement, l'argent amassé provient de l'étranger. Or avec ces fonds venus de l'étranger, le « paquet cadeau » comprend l'imam en provenance lui-aussi de l'étranger et prônant certaines choses que je ne souhaite pas voir sur Châtenay-Malabry. »

Page 65 : « ... Encore une fois, en France comme à l'étranger, lorsque l'argent, en totalité ou en partie, provient de l'extérieur, il existe un vrai risque. En tant que Maire, je suis également tenu de veiller au respect de l'ordre public et il m'appartient de prendre le moins de risques possibles. Je peux vous inviter quand vous voulez dans certains endroits : si vous ne comprenez pas, nous vous amènerons un traducteur pour connaître le contenu des prêches et comment ils sont pratiqués. Pour ma part, je respecte les musulmans châtenaisiens français et je ne commets aucun amalgame : tous les musulmans ne sont pas des terroristes, mais certaines personnes utilisent cependant les faiblesses surgissant en période de crise. Dans certains quartiers, pas encore dans notre ville heureusement, des recrutements sont effectués. Je ne veux pas jouer ce jeu-là. Je regrette que la loi n'ait pas été modifiée, car il me semble préférable d'assumer nos responsabilités plutôt que de se réfugier derrière une loi datant de 1905 et non de 2012. Nous ne pouvons laisser réaliser un lieu de culte sans se préoccuper de la provenance de l'argent ni de ce qui se passe dedans. Je refuse de céder à cela. Je veux savoir d'où provient l'argent et je veux savoir ce qui se passe dedans. Voilà quelques années, le maire de Clamart a d'ailleurs fait la Une des journaux, non pas parce qu'il avait mis à disposition des locaux, mais par rapport à ce qui se passait dedans. Il ne maîtrisait rien, mais il s'est tout de même retrouvé en Une des journaux. Pour ma part, je veux bien faire la Une des journaux mais pas comme lui, en déclarant que je n'étais pas au courant des agissements au sein de la salle de prières : en étant au courant, au moins je sais pourquoi je suis dans les journaux. J'ai l'habitude d'assumer mes responsabilités et je les assumerai. »

Une salle de prière, oui, mais sans ingérence et dans le respect de la loi

Nous sommes pour le respect de la loi, c'est pourquoi nous nous opposons à ces décisions. D'autres solutions mises en œuvre dans d'autres villes sont pourtant possibles : des baux emphytéotiques de terrains, des locations au prix du marché ...

Si nous sommes pour le respect de la loi, nous sommes également pour le respect des personnes, indépendamment de la loi.

Imposer un lieu de culte dans un lieu d'habitation privé, sans même oser l'afficher ouvertement, ce n'est pas en respecter les résidents et leur liberté de croyance.

Imposer une maîtrise sur les pratiques religieuses, comme le choix de l'imam, la langue pratiquée, ce n'est pas respecter le libre exercice du culte et surtout ce n'est pas respecter la communauté musulmane elle-même. C'est la considérer incapable d'agir en conscience et en accord avec la loi et le pays où elle vit.

Pour toutes ces raisons nous sommes favorables à une salle de prière mais opposés aux prises de décisions du Maire, non transparentes, non assumées, non respectueuses de la loi de 1905.

Source : <http://cucm.lautre.net/chatenay-malabry/salle-de-priere/article/une-salle-de-priere-dans-le>